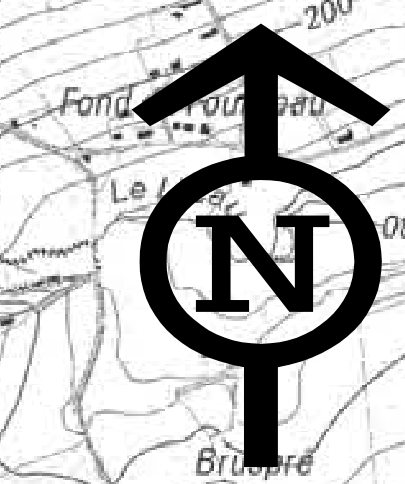


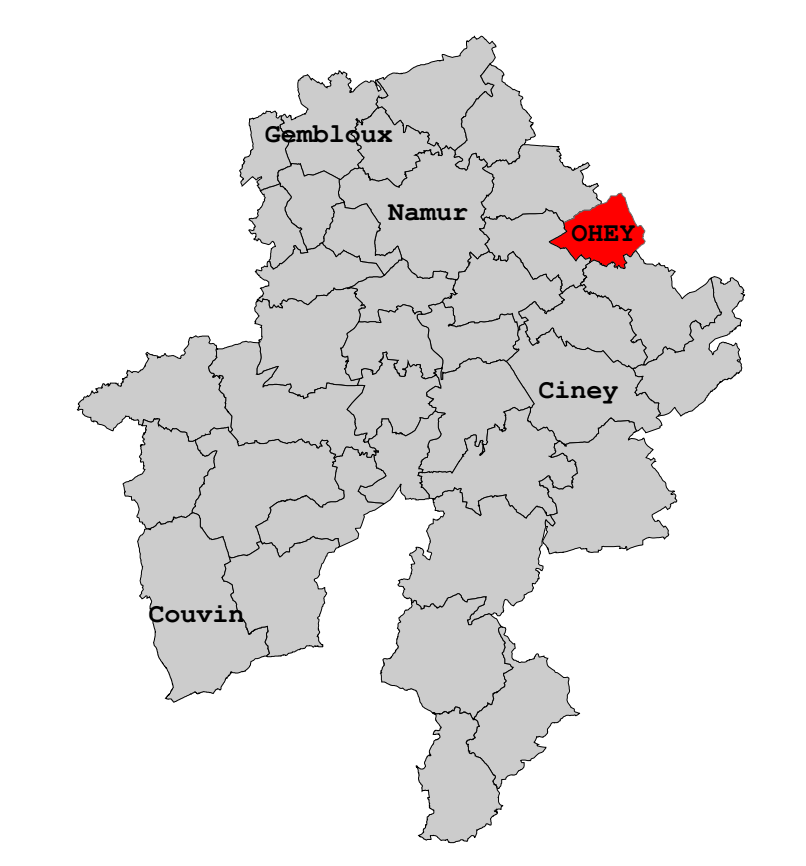
Carte des orientations concernant les circulations et des mesures d'aménagement



SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

OHEY

PROVINCE DE NAMUR



OPTIONS

Carte des orientations concernant les circulations et des mesures d'aménagement

MAITRE DE L'OUVRAGE

Commune d'Ohey
80 place du Roi Baudouin - 5350 Ohey

AUTEUR DE PROJET

Fabienne Hennequin & associés asbl
Boulevard du système de 4000 Tignes 1611 04 230 56 00 Fax 04 230 56 09
Avenue de la République 4100 Tignes 1611 04 230 56 00 Fax 04 230 56 09
www.hennequin.be



fabienne hennequin & associés
urbanisme - géomatique - architecture

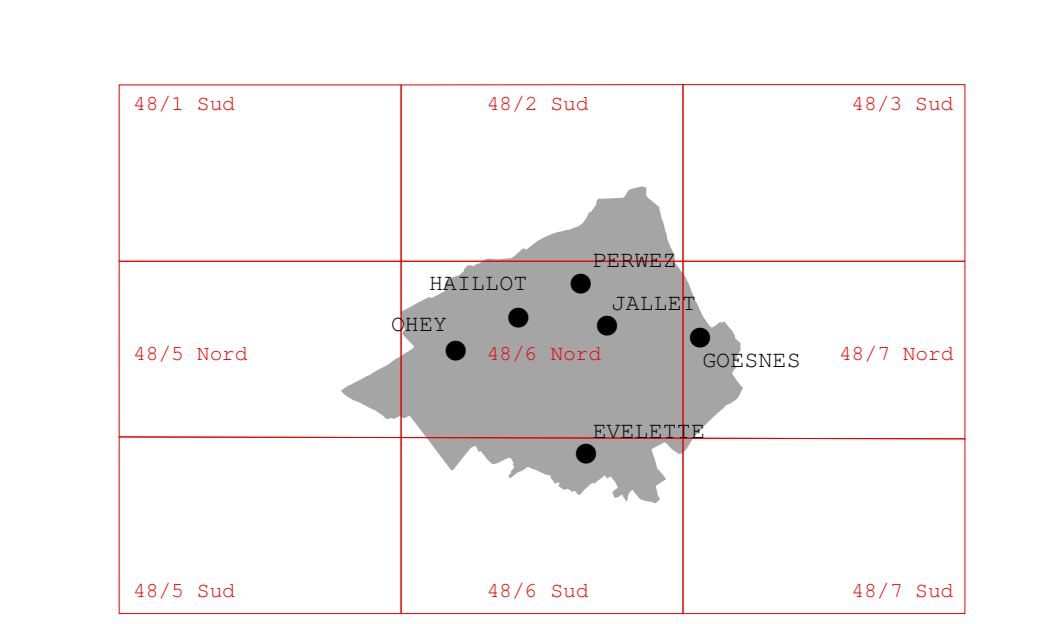
RESPONSABLE DE PROJET

Fabienne Hennequin Ir. architecte urbaniste

COLLABORATEURS

Michel Duc (géomaticien urbaniste)
Virginie Tauxin (urbaniste)

TRAME IGN



référence : OHEUSC0201
numéro de plan : 2
date : 19 Mai 2011
modifications mineures : 21/11/2011
modifications : 16/11/2015b
approbation définitive : 23/11/2015
échelle : 1/10000

APPROBATION

Vu et adopté par le Conseil communal en séance du
Par ordonnance
Le Directeur Général Le Bourgmestre
F.MIGROTTE Ch. Gilon

Légende des orientations concernant les circulations

- ★ Panneau F173
- ★ Tronçon dangereux
- ★ Endroit dangereux (carrefour, virage...)
- ★ Parking
- ★ Point de vue
- ★ Substancieux
- Tronçon ébourré

Hierarchie du réseau viario

- Voie de trafic régional
- Voie de desserte spécialisée
- Voie de liaison inter-village ou de transit à petit trafic
- Voie de desserte locale
- Voie de liaison inter-village ou de transit à grand trafic

Cours d'eau

- Cours d'eau de 1ère catégorie
- Cours d'eau de 2ème catégorie
- Cours d'eau de 3ème catégorie
- Cours d'eau non repris à l'Atlas des cours d'eau
- Plan de secours
- Parcelle cadastrale
- Point de vue ou ligne déambatoire

Légende des mesures d'aménagement

- M1 Nouveaux quartiers d'habitat - artisans
- M2 Ecole et centre sportif d'Ohey
- M3 Compagnie d'extinction
- M4 Construction d'habitat libéré
- M5 Rue Marcel Adam à Halliot
- M6 Rue de la Chapelle à Ohey
- M7 Développement des opérations immobilières à valeur d'exemple au sein des périmètres d'urbanisation prioritaire
- M8 Créer une structure d'accueil (type atelier rural ou hall relais) pour TPE et PME
- M9 Aménager des espaces verts accessibles au public, destinés aux rencontres, aux jeux et aux loisirs dans les zones de villages
- M10 Moderniser les infrastructures sportives et en particulier le terrain de football
- M11 Aménager une infrastructure de type microvoies dans les villages
- M12 Aménager un bois pédagogique à Halliot
- M13 Préserver les aménagements et développer de nouveaux vergers hautes-tiges
- M14 Créer un réseau de voies jaunes sur la commune
- M15 Aménager des « effets de porie » aux entrées d'implantation
- M16 Couvrir les routes régionales en espaces-rues dans la traversée des zones bâties

